



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité - Egalité - Paix



**FEUILLE DE ROUTE POUR LA FORMULATION
DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE
2016 - 2020 (SNDS II)**

Avril 2015



PRIMATURE



COMMISSARIAT AU PLAN CHARGE DES
STATISTIQUES

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA FORMULATION
DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE
2016 - 2020 (SNDS II)**



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS

Le Gouvernement de la République de Djibouti remercie le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et le Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle (PARIS21) pour l'appui constant qu'ils apportent au processus actuel de formulation de la SNDS 2016-2020. Il remercie également l'ensemble des partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux qui soutiennent le développement de la statistique et les invite à apporter tous les conseils et appuis nécessaires à ce processus et à la mise en œuvre de la SNDS II. Il s'agit notamment de la Coopération technique française, de l'Agence française de développement (AFD), de l'Union Européenne, de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), de la Coopération japonaise et de l'ambassade du Japon, de la Ligue Arabe, du Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques - Organisation de coopération islamique (SESRIC-OIC), du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque islamique de développement (BID), du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

Le Gouvernement félicite l'ensemble des experts nationaux et internationaux qui ont travaillé activement à la rédaction de la présente feuille de route qui est la première activité l'étape 1 de la formulation de la SNDS II 2016 - 2020.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. CONTEXTE | 6 |
| II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS | 7 |
| 2.1 Objectif général | 7 |
| 2.2 Objectifs spécifiques | 7 |
| 2.3 Résultats attendus | 8 |
| III. LA SNDS ET LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS | 8 |
| IV. METHODOLOGIE ET DISPOSITIF ORGANISATIONNEL | 9 |
| 4.1 Principes | 9 |
| 4.2 Organisation des travaux de formulation de la SNDS 2016-2020 | 9 |
| V. ACTIVITES | 13 |
| i. étape 1 : lancement du processus de formulation de la SNDS 2016-2020 | 14 |
| ii. étape 2 : actualisation du diagnostic du SSN | 15 |
| iii. étape 3 : définition de la mission, formulation de la vision et définition des stratégies | 15 |
| iv. étape 4 : élaboration des plans d'actions | 16 |
| v. étape 5 : rédaction et adoption du document de synthèse de la SNDS | 16 |
| vi. étape 6 : préparation de la mise en œuvre | 17 |
| VI. BUDGET, MOYENS NECESSAIRES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS 2016-2020 | 17 |
| VII. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION | 17 |
| VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL | 18 |
| IX. HYPOTHESES ET RISQUES | 18 |
| 9.1 Hypothèses institutionnelles | 18 |
| 9.2 Hypothèses fonctionnelles | 18 |
| 9.3 Risques | 19 |
| ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020 | 20 |
| ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020 | 23 |
| ANNEXE 3 : 10 POINTS ESSENTIELS POUR UNE BONNE SNDS | 26 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------|--|
| ACBF | : Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique |
| AFD | : Agence française de développement |
| AFRISTAT | : Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne |
| BAD | : Banque Africaine de Développement |
| BID | : Banque Islamique de Développement |
| BM | : Banque Mondiale |
| CEA | : Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique |
| DISED | : Direction de la statistique et des études démographiques |
| FDJ | : Francs Djibouti |
| FIDA | : Fonds International de Développement Agricole |
| FNUAP | : Fonds des Nations Unies pour la Population |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| JCA | : Coopération Japonaise |
| PAM | : Programme Alimentaire Mondial |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le développement |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| SCAPE | : Stratégie de la croissance accélérée et de la promotion de l'emploi |
| SESRIC-OIC | : Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques – Organisation de coopération islamique |
| SESN | : Secrétariat d'Etat à la solidarité nationale |
| SSN | : Système statistique national |
| CUA | : Commission de l'Union Africaine |
| UNESCO | : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture |
| UNICEF | : Fond des Nations Unies pour l'enfance |
| USA | : United States of America |

I. CONTEXTE

Afin de redynamiser puis développer l'appareil statistique national pour l'amener à relever le défi de la production des données statistiques de qualité et à jour nécessaires au suivi et évaluation des politiques, des programmes et projets de développement, de lutte contre la pauvreté, des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du millénaire (OMD), le Gouvernement de Djibouti, avec l'appui des PTF, avait élaboré et mis en œuvre la Stratégie nationale de développement de la statistique 2011 - 2015 (SNDS 2011-2015).

La SNDS 2011 - 2015 qui avait force de loi (Loi N°123/AN/1/6^{ème} L) et constituait l'unique document de référence en matière de plan d'orientation en statistique au niveau national, est arrivé à terme avec un certain nombre de résultats probants :

- l'adoption d'une nouvelle loi statistique (Loi N°124/AN/1/6^{ème} L) pour une meilleure gouvernance et coordination des activités du système statistique national. En application de cette loi, un décret de création du Conseil supérieur de la statistique (CSS) et du Comité Directeur de la Statistique appelé Comité de Programme Statistique et de Méthodologies (C.P.S.M) a été pris en janvier 2015 mais il convient de noter que ces organes de pilotage et de coordination du SSN ne sont pas encore mis en place ;
- l'ouverture en 2011 à l'Université de Djibouti d'une filière de formation d'Adjointes techniques de la statistique pour le renforcement des capacités du système statistique national en ressources humaines. Cette filière a déjà formé 90 statisticiens ;
- l'adhésion de Djibouti à AFRISTAT pour bénéficier de façon continue d'une assistance technique de haut niveau et des programmes statistiques communs à tous les pays membres d'AFRISTAT y compris les programmes d'harmonisation des méthodes et méthodologies au niveau régional ;
- l'amélioration quantitative et qualitative de la production statistique avec la réalisation de plusieurs enquêtes nationales sur les conditions de vie et l'état de santé des ménages.

Malgré ces résultats jugés importants, l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015, menée en janvier 2015 par un groupe d'experts de PARIS21, d'AFRISTAT, du PNUD et de la DISED sous la tutelle du Commissariat au Plan chargé de la Statistique, a relevé que *cette « mise en œuvre n'a été que partielle et ce, en raison du niveau relativement bas des financements mobilisés et des délais pris pour la mise en place des organes de coordination. Cette absence d'organes de coordination justifie en grande partie les problèmes persistants de coordination et d'harmonisation que connaît le système statistique national djiboutien ».*

A ce constat de mise en œuvre partielle, qui invite à poursuivre l'indispensable processus de développement de la statistique engagé par la SNDS 2011-2015, viennent s'ajouter, pour la nouvelle SNDS 2016 - 2020, des besoins de suivi et évaluation résultant de la mise en œuvre de nouveaux programmes et plans d'action opérationnels de développement :

- la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2015 - 2019, un plan d'action opérationnel du nouveau cadre stratégique de

- développement, la Vision Djibouti 2035, adopté par le Gouvernement en mars 2014 ;
- le plan d'actions 2014 – 2018 de la Politique nationale de l'emploi (2014 – 2024) assortie de la mise en place d'un observatoire de l'emploi ;
 - le registre social pour suivre et évaluer les politiques publiques en faveurs des plus pauvres ;
 - les Objectifs de développement durable (ODD) qui s'inscrivent dans l'Agenda post 2015.

Ainsi la SNDS 2016-2020, tout en s'employant à corriger les insuffisances découlant de la mise en œuvre de la première SNDS, doit consolider ses acquis et revisiter ses objectifs opérationnels et plans d'action. Elle doit en même temps proposer des solutions idoines aux défis de production de données liés aux nouveaux plans de développement, à la mesure des progrès dans l'atteinte des ODD, aux thématiques nouvelles telles que le changement climatique, l'environnement durable, l'énergie, le genre et la communication.

La formulation de la SNDS 2016-2020, aussi appelée SNDS de 2^{ème} génération (SNDS-II), se fera en 2015 et la présente feuille de route est proposée à cet effet.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette feuille de route est de décrire le processus de formulation et d'adoption de la SNDS 2016-2020 qui doit répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs et utilisateurs des statistiques pour le suivi des politiques et programmes, notamment la SCAPE, la Stratégie nationale de l'emploi, le registre social et les ODD.

2.2 Objectifs spécifiques

La feuille de route vise les objectifs spécifiques suivants :

- proposer un chronogramme pour la formulation de la SNDS 2016-2020 ;
- concevoir un budget prévisionnel pour la formulation de la SNDS 2016-2020 ;
- sensibiliser les différentes parties prenantes sur l'importance de disposer d'une SNDS et assurer la concertation entre les producteurs et utilisateurs de statistiques à toutes les étapes de la formulation de la SNDS 2016-2020 ;
- élaborer la SNDS 2016-2020 ;
- proposer le mécanisme de financement de la SNDS 2016-2020 ;
- faire adopter la SNDS 2016-2020 par le CSS ;

- préparer la mise en œuvre de la SNDS 2016-2020.

2.3 Résultats attendus

Les résultats attendus du processus de la formulation et de l'exécution de la présente feuille de route sont :

- le chronogramme décrivant toutes les activités à mettre en œuvre est élaboré ;
- les études et des rapports tels les rapports portant sur le diagnostic du SSN, les stratégies et les plans d'action sont validés par les autorités compétentes ;
- la SNDS 2016-2020 est élaborée et adoptée par le CSS, le Gouvernement et l'Assemblée nationale comme l'unique cadre de référence pour la mise en œuvre des activités statistiques ;
- le mécanisme de financement de la SNDS est approuvé.

III. LA SNDS ET LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Comme évoqué plus haut, la formulation de la SNDS 2016-2020 intervient dans un contexte dominé à l'intérieur comme à l'extérieur du pays par la définition, la finalisation, la validation ou l'amorce de la mise en œuvre de nouveaux plans stratégiques de développement et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de la SCAPE, de la Stratégie nationale de l'emploi, et des ODD qui s'inscrivent dans l'agenda post 2015. Toutes ces stratégies génèrent des demandes d'informations statistiques abondantes, fréquentes, désagrégées, à jour et de qualité pour le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre auxquelles le SSN doit répondre à travers des plans d'actions adéquats et réalistes définis par la SNDS 2016-2020. Pour atteindre ces objectifs assignés à la SNDS et à sa mise en œuvre il faut un renforcement durable et substantiel des capacités humaines, institutionnelles, techniques et financières du SSN.

Compte tenu du rôle central du SSN dans le dispositif de suivi et de l'évaluation des politiques et plans de développement, le rapport d'évaluation de la mise œuvre de la SNDS 2011-2015 a recommandé de « *faire de la Stratégie nationale de développement de la statistique 2016-2020, un axe stratégique de la Stratégie Nationale pour la Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi* ».

IV. METHODOLOGIE ET DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

4.1 Principes

Le processus sera participatif en associant tous les acteurs du SSN (producteurs, des données statistiques, décideurs, société civile, partenaires au développement et utilisateurs). Il s'agira à ce niveau de tenir régulièrement des ateliers de discussions/restitutions pour la validation des produits et résultats obtenus à chaque étape du processus de la formulation de la SNDS y compris la feuille de route. Ces discussions/restitutions impliqueront en premier lieu la DISED et les départements de statistiques sectorielles. Des concertations avec les responsables nationaux, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations de la société civile seront initiées. Une stratégie de communication sera aussi élaborée pour sensibiliser, motiver et l'impliquer tous les acteurs ci-dessus identifiés dans le processus et aussi pour informer le public.

L'engagement des autorités politiques sera un facteur de réussite pour la SNDS 2016-2020. De ce fait, un dialogue permanent sera établi avec les décideurs. L'objectif visé est de faire de la SNDS un outil commun et partagé.

La SNDS 2016-2020 prendra en compte les orientations et recommandations internationales en matière de statistiques, notamment celles contenues dans la Charte Africaine de la Statistique, dans la Stratégie d'Harmonisation Statistique en Afrique (SHaSA) et dans la Stratégie de statistique du COMESA.

Elle sera élaborée à partir de l'identification de la demande à travers des échanges avec les utilisateurs et couvrira l'ensemble du Système statistique national afin de pouvoir répondre aux besoins en information des différents programmes et politiques de développement de Djibouti. En particulier, la formulation de la SNDS 2016-2020 sera l'occasion pour le SSN d'harmoniser ses plans d'action par rapport aux stratégies nationales de développement du pays et de donner ainsi des orientations nécessaires pour la production de données qui permettent de suivre et d'évaluer efficacement la mise en œuvre de ces stratégies.

4.2 Organisation des travaux de formulation de la SNDS 2016-2020

Conformément aux principes de formulation de la SNDS suivis par la plupart des pays et pour s'assurer que tout le SSN sera concerné, la SNDS 2016-2020 devra normalement être élaborée sous l'égide du Conseil supérieur de la statistique (CSS), l'organe officiel de coordination et de supervision du SSN, s'il est mis en place et est fonctionnel. A défaut il reviendra au Commissariat au Plan chargé de la Statistique de jouer ce rôle à travers la DISED, l'organe central du SSN. Dans ce cas de figure, qui est à ce jour le plus probable car le CSS dont le décret de création a été pris en janvier 2015 n'a pas encore été mis en place, un Comité technique de pilotage devra être mis en place. Il sera composé de manière à

assurer la participation des principaux producteurs et utilisateurs de données statistiques, de représentants du secteur privé et de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Ce Comité sera présidé par le Commissaire au Plan chargé de la Statistique ou par le Directeur de la DISED. Le Comité de pilotage aura à examiner les différents rapports d'études et d'étapes avant leur transmission au Gouvernement pour adoption.

Le Comité technique de pilotage s'appuiera sur :

- (i) une équipe au sein de la DISED, Secrétariat technique, dont le coordonnateur l'expert statisticien recruté dans le cadre du Programme d'appui du PNUD à la Statistique. Cette équipe sera chargée notamment de :
 - a. la supervision et de la coordination technique de l'ensemble du processus de la formulation ;
 - b. l'organisation du suivi et du contrôle des travaux confiés aux consultants nationaux ;
 - c. la rédaction des rapports de synthèse à partir des rapports sectoriels préparés par les consultants nationaux lors des différentes étapes du processus de la formulation de la stratégie ;
 - d. la préparation des réunions des comités sectoriels destinées à examiner et valider les rapports sectoriels des consultants nationaux ;
 - e. la préparation des sessions du Comité de pilotage destinées à examiner et adopter les rapports de synthèse des différentes étapes ;
 - f. la rédaction des comptes rendus de réunions des comités sectoriels et des sessions du Comité de pilotage ;
 - g. la préparation des communications en Conseil des ministres ;
 - h. la rédaction du document de synthèse de la SNDS avec le concours d'un assistant technique international ;
 - i. la préparation et l'organisation de l'atelier de présentation de la SNDS à tous les acteurs du système statistique national ;
 - j. la liaison avec l'assistance technique internationale.
- (ii) Les comités sectoriels au nombre de cinq :
 - a. le comité sectoriel « Développement institutionnel du Système statistique national ». Il est chargé d'examiner les questions relatives au développement institutionnel du système statistique national, notamment celles relatives à l'organisation et à l'évolution du cadre législatif, institutionnel, réglementaire et

organisationnel du SSN ; au statut du personnel du SSN ; à la formation initiale et continue du personnel du SSN ; au financement des activités statistiques ;

- b. le comité sectoriel « Statistiques démographiques, sociales et judiciaires ». Il est chargé d'examiner les questions relatives aux statistiques démographiques, sociales et judiciaires (démographie et état civil, éducation, enseignement technique et formation professionnelle, santé, travail et emploi, habitat, eau et assainissement, culture, genre, justice et droits de l'homme) ;
 - c. le comité sectoriel « Statistiques économiques et financières ». Il est chargé d'examiner les questions relatives aux statistiques économiques et financières (comptabilité nationale, prix, échanges commerciaux, conjoncture, finances publiques, industrie, infrastructures) ;
 - d. le comité sectoriel « Statistiques du secteur rural et de l'environnement ». Il est chargé d'examiner les questions relatives aux statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement ;
 - e. le comité sectoriel « Traitement, diffusion et archivage des données et communication ». Il est chargé des questions relatives au traitement, à la diffusion, à l'archivage des données statistiques et à la communication visant à rendre les activités et produits statistiques plus visibles suivant les recommandations de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015.
- (iii) des points focaux des comités sectoriels qui seront chargés notamment d'assister les consultants nationaux dans la collecte des informations nécessaires à la préparation des rapports sectoriels d'étape et de diffuser l'information au sein de leur secteur.
- (iv) deux consultants nationaux qui seront chargés de préparer les rapports sectoriels de différentes étapes : (a) actualisation du diagnostic du SSN en mettant à profit l'évaluation faite en janvier 2015 de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 et tout autre document disponible pertinent ; (b) formulation de la vision et des stratégies ; élaboration des plans d'action.

Le Secrétariat technique fera appel à une assistance technique internationale à des moments précis de la conduite du dispositif, notamment pour le lancement des travaux, la rédaction du document de synthèse et pour son adoption par le Comité de pilotage (diagnostic, vision, plans d'action).

Les comités sectoriels seront créés par un décret de la Primature à laquelle le Commissariat au Plan chargé de la Statistique est rattaché. Le décret précisera les attributions respectives

et les modalités de fonctionnement de ces comités. Des termes de référence seront rédigés pour les mandats du consultant international et des consultants nationaux.

En plus du Secrétariat technique, les responsables des différents services de la DISED et des services de statistiques sectorielles du SSN participeront aux travaux concernant leurs domaines.

Les utilisateurs des données statistiques des secteurs public et privé et les partenaires techniques et financiers seront invités à participer aux réunions des comités sectoriels chargés d'examiner les rapports sectoriels d'étape.

Les partenaires techniques et financiers du SSN auront également un rôle à jouer dans la mise à disposition d'une assistance technique et de ressources matérielles et financières. Il s'agit notamment des partenaires techniques et financiers ainsi que des institutions régionales et sous régionales (Système des Nations unies, PARIS21, FMI, BM, BAD, CEA, UA, AFRISTAT, BID, FIDA, UNICEF, Coopération technique française, AFD, Union Européenne, US-AID, JCA et Ambassade du Japon, Ligue Arabe, SESRIC-OIC Union, ACBF, etc.).

En résumé, la répartition des rôles entre les différents acteurs repose sur un dispositif institutionnel qui fait intervenir un maître d'ouvrage, un maître d'ouvrage délégué et un maître d'œuvre.

Le Gouvernement ou le Conseil interministériel qui regroupe l'ensemble des ministres est le maître d'ouvrage. Il examine et approuve les rapports d'étapes (diagnostic du SSN, définition d'une vision et des objectifs stratégiques, élaboration de plans d'actions pour l'ensemble des secteurs et des activités à réaliser avec des chronogrammes et des budgets). Le maître d'ouvrage réunit les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS. Si le Conseil supérieur de la statistique (CSS) devient fonctionnel durant le processus, ce rôle lui reviendra de facto en sa qualité d'organe de gouvernance, de coordination et de supervision du SSN. Il convient aussi de noter que l'essentiel des membres du CSS se retrouve dans le Conseil interministériel

Le Comité technique de pilotage est le maître d'ouvrage délégué. Il examine et valide les rapports sanctionnant les trois rapports d'étapes et les présente pour approbation au maître d'ouvrage. Il est responsable du bon déroulement du processus de formulation de la SNDS. Si le CSS devient fonctionnel durant le processus, le rôle du Comité technique de pilotage sera joué par le Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM) qui est un organe technique du CSS et est créé par le décret de création du CSS.

La Direction de la statistique et des études démographiques (DISED), à travers le Secrétariat technique, est le maître d'œuvre en sa qualité de l'organe central du SSN. Il supervise

l'ensemble des travaux techniques effectués par les consultants nationaux et au sein des comités sectoriels. Il prépare les rapports de synthèse et notamment le rapport final de synthèse de la SNDS.

Les comités sectoriels examinent, amendent et adoptent les rapports d'étapes préparés par les consultants nationaux et formulent des recommandations au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage délégué dans les comptes rendus de leurs réunions qui seront préparés par leurs rapporteurs respectifs.

Les consultants nationaux assistent les Comités sectoriels. Ils sont notamment chargés, de préparer les projets de documents qui seront examinés et validés par les comités sectoriels : rapports des diagnostics sectoriels, élaboration des stratégies et plans d'action sectoriels. Ils assistent les Présidents et rapporteurs des comités sectoriels dans la préparation et la conduite de leurs réunions respectives.

Le consultant international assiste le Secrétariat technique dans les travaux techniques de formulation de la SNDS. Il a pour rôle principal d'accompagner le processus en tant que conseiller technique. De par son expertise, il pourra assurer les formations à la planification stratégique. Il participera à l'examen des différents rapports sectoriels et à la relecture des rapports de synthèse d'étapes. Il participera à l'animation des ateliers de restitution des différentes étapes.

Les partenaires au développement doivent jouer un rôle important en participant aux travaux des comités sectoriels sur la base de leurs compétences disponibles localement et de leurs centres d'intérêt. Ils seront consultés avant l'étape d'élaboration des plans d'action dans la mesure où leur contribution au financement de la SNDS est attendue. En effet, la SNDS devra s'appuyer sur une stratégie de financement réaliste mettant en évidence les contributions de l'Etat et des partenaires au développement dans le cadre des outils et mécanismes de financement existant ou dont la mise en place est envisagée à court terme.

V. ACTIVITES

Une des principales activités du processus de formulation de la SNDS 2016-2020, à savoir l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015, a été déjà réalisée en janvier 2015. Elle recommande de maintenir la vision stratégique de la SNDS 2011-2015 pour la SNDS 2016-2020 à cause de sa pertinence qui reste d'actualité. Elle a aussi établi un diagnostic partiel du SSN à travers les taux de réalisation par rapport à l'atteinte des objectifs stratégiques (OS). Les conclusions tirées à ce sujet sont les suivantes :

OS1 : Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national : *l'objectif stratégique N° 1 a été partiellement*

atteint mais les acquis doivent être consolidés au cours de la prochaine SNDS par les instances de coordination qui seront mises en place après la signature des décrets d'application.

OS2 : Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au SSN : l'objectif stratégique N° 2 a été partiellement atteint. Le pays devra trouver les ressources nécessaires pour absorber les sortants des cycles de formations et des dispositions doivent être prises pour la formation des ingénieurs statisticiens-économistes.

OS3 : Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites : l'objectif stratégique N° 3 a été partiellement atteint. La plupart des objectifs opérationnels méritent d'être reportés dans la SNDS 2016-2020.

OS4 : Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique du SSN : l'objectif stratégique N° 4 a été partiellement atteint notamment avec l'adhésion de la république de Djibouti au SGDD mais il faudra établir un système dynamique de mise à jour des données et de formation au SGDD.

Conclusion générale : la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 a été partielle et les résultats obtenus sont mitigés. Le taux de réalisation globale se situe à 40,1% : en dehors de la formation dont le taux de réalisation est estimé à 66,7%, les autres objectifs stratégiques n'ont guère atteint les 50% : 24,0% pour l'objectif stratégique opérationnel N°1 ; 43,3% pour l'objectif stratégique N°3 ; 40,1% pour l'objectif stratégique N° 4 et 25% pour l'objectif stratégique N°5.

Ces différentes conclusions du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 doivent être prises en compte dans l'activité d'actualisation du diagnostic du SSN.

Les activités du processus de formulation de la SNDS se feront de manière participative et en 6 étapes :

i. étape 1 : lancement du processus de formulation de la SNDS 2016-2020

- Rédaction d'un projet de feuille de route
- Mise en place du dispositif organisationnel : Comité technique de pilotage, Secrétariat technique, Comités sectoriels
- Examen de la feuille de route par les Comités
- Présentation de la feuille de route aux PTF
- Adoption de la feuille de route par le Conseil interministériel
- Rédaction des termes de référence des consultants nationaux et du consultant international
- Recrutement des consultants
- Mobilisation de l'assistance technique. A ce niveau une demande de conseillers techniques pour le processus de formulation de la SNDS doit être adressée à AFRISTAT et à PARIS21

- Mobilisation des ressources nécessaires à la formulation de la SNDS
- Actions de communication

ii. étape 2 : actualisation du diagnostic du SSN

- Diagnostics sectoriels et rédaction de rapports de diagnostics sectoriels. Ce travail sera fait par des consultants locaux. C'est à ce niveau que devait intervenir l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 si elle n'avait pas été déjà faite.
- Examen et adoption des rapports de diagnostics sectoriels par les Comités sectoriels
- Rédaction du rapport de synthèse des diagnostics sectoriels qui constituera le « Diagnostic du SSN ». Ce travail est fait par le Secrétariat technique assisté par le consultant international
- Examen et adoption du rapport de synthèse « Diagnostic du SSN » par le Comité technique de pilotage
- Présentation du rapport de synthèse « Diagnostic du SSN » aux PTF au cours d'une réunion
- Présentation du rapport de synthèse « Diagnostic du SSN » au Conseil interministériel
- Communication au Conseil des ministres

iii. étape 3 : définition de la mission, formulation de la vision et définition des stratégies

Les activités de cette étape se fondent sur le bilan global de mise en œuvre de la SNDS 2011-2015. Les activités se feront avec l'appui du consultant international avec la participation des consultants nationaux :

- Définition de la mission de la statistique et d'une vision du développement du SSN (la vision de la SNDS 2011-2015 sera reconduite) ;
- Identification des objectifs stratégiques et des résultats escomptés à moyen terme par les Comités sectoriels
- Etablissement des priorités et arrêter des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et d'obtenir les résultats (travaux en Comités sectoriels)
- Synthèse des travaux des comités sectoriels et rédaction du rapport « Vision et Stratégies de la SNDS 2016-2020»
- Examen et adoption du rapport « Vision et Stratégies » par le Comité technique de pilotage
- Présentation du rapport de synthèse « Vision et Stratégies » aux PTF au cours d'une réunion

- Présentation du rapport de synthèse « Vision et Stratégies » au Conseil interministériel
- Communication au Conseil des ministres

iv. étape 4 : élaboration des plans d'actions

- Etablissement des projets de plans d'actions sectoriels qui couvriront aussi bien les réformes institutionnelles, les ressources humaines et les opérations statistiques à mener que le chronogramme et le coût des actions retenues. Les plans d'action seront préparés par les sectoriels eux-mêmes et une synthèse sera élaborée par le consultant national compétent pour le secteur sous la forme d'un rapport.
- Examen et adoption par les Comités sectoriels des rapports des consultants nationaux sur les projets de plans d'actions sectoriels
- Synthèse des projets des plans d'actions sectoriels et rédaction du rapport « Plans d'action » avec le concours du consultant international
- Examen et adoption du rapport « Plans d'action » par le Comité technique de pilotage
- Présentation du rapport « Plans d'action » aux PTF au cours d'une réunion
- Présentation du rapport de synthèse «Plans d'action» au Conseil interministériel
- Communication au Conseil des ministres

v. étape 5 : rédaction et adoption du document de synthèse de la SNDS

- Rédaction du document final de synthèse de la SNDS 2016-2020 par le Secrétariat technique et le consultant international. Ce document comprendra un plan de suivi et un résumé
- Préparation et organisation de l'atelier des comités sectoriels pour valider le document
- Examen et adoption du document de synthèse de la SNDS 2016-2020 par le Comité technique de pilotage
- Présentation du document de synthèse de la SNDS 2016-2020 aux PTF au cours d'une réunion
- Examen et adoption du document de synthèse de la SNDS 2016-2020 par le Conseil interministériel
- Préparation et organisation de l'atelier de présentation du document de synthèse de la SNDS 2016-2020 à tous les acteurs du système statistique national
- Communication en Conseil des ministres
- Impression et diffusion du document de synthèse de la SNDS 2016-2020.

vi. étape 6 : préparation de la mise en œuvre

- Préparation de documents de plaidoyer pour la mobilisation des financements
- Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS : ressources nationales et contributions des partenaires au développement, à travers l'organisation d'une table ronde.
- Préparation du plan d'actions annuel pour la première année de la mise en œuvre de la SNDS
- Mise en place du dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNDS

VI. BUDGET, MOYENS NECESSAIRES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS 2016-2020

Le budget prévisionnel pour la formulation de la SNDS 2016 – 2020 est de **44 380 000 FDJ**, soit **250 735 \$ US**. Le financement devra être assuré par le Gouvernement et les PTF. La contribution de l'Etat sera évaluée en termes de ressources humaines (la mise à disposition des fonctionnaires participant aux travaux des Comités et du Secrétariat technique), de locaux et d'équipements. Les détails du budget prévisionnel sont en annexe 1.

La disponibilité ce budget conditionne la réussite des travaux du processus de formulation de la SNDS.

VII. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION

Des plans d'action annuels pour la mise en œuvre de la SNDS devront être élaborés. Le plan d'action pour la première année (2016) doit être élaboré et annexé à la SNDS.

Le suivi de la mise en œuvre de la SNDS et des plans d'action annuels se fera annuellement sur la base des outils appropriés de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats sous la responsabilité du Conseil supérieur de la Statistique s'il est fonctionnel, sinon ce sera sous la responsabilité du Commissariat au Plan chargé des Statistiques. Chaque service de statistiques sectorielles assurera un suivi à son propre niveau. Un rapport de suivi annuel doit être élaboré dans ce sens. Ce rapport devra faire l'état de la mise en œuvre des plans d'actions annuels, identifier les contraintes et goulots d'étranglement et faire de recommandations pour y trouver des solutions.

Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDS devra être faite en 2018 pour mieux prendre en compte les besoins de production statistique pour le suivi des politiques et programmes de développement économique et les ODD.

Une évaluation finale interviendra à la fin la mise en œuvre de la SNDS en 2020 pour juger du niveau réel de l'exécution des plans d'actions de la SNDS et de l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques.

VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel est en annexe 2. Il comporte deux parties :

- les activités de lancement qui s'étaleront d'avril à septembre 2015
- les activités de réalisation qui iront de septembre 2015 à mars 2016.

IX. HYPOTHESES ET RISQUES

9.1 Hypothèses institutionnelles

La réussite du processus de formulation de la SNDS repose sur l'engagement des autorités politiques à développer l'appareil statistique national. Cet engagement devra se matérialiser, après avoir pris leur décret de création en janvier 2015, par la mise en place effective des organes de coordination et de supervision des activités statistiques à savoir le Conseil supérieur de la statistique (CSS) et le Comité de Programmes Statistiques et de Méthodologies (CPSM).

Cette hypothèse est déterminante pour une poursuite harmonieuse des activités de formulation de la SNDS et elle sous-tend deux hypothèses sous-jacentes portant sur :

- l'adoption des rapports d'étapes et de la SNDS ainsi que sa mise en œuvre effective en tant que cadre unique de référence en matière de politique statistique nationale
- les capacités du Commissariat au Plan chargé des Statistiques et de la DISED à coordonner les activités menées par les Comités sectoriels et à mobiliser dans les ministères les ressources humaines indispensables à la réussite du processus d'élaboration de la SNDS

9.2 Hypothèses fonctionnelles

La fonctionnalité de la CSS, du CPSM et des Comités sectoriels dépend de la qualité et de l'engagement de leurs membres. Il est donc indispensable que les départements ministériels et les organismes soient représentés dans les Comités sectoriels et dans le Comité de pilotage par des collaborateurs de haut niveau habilités à faire connaître pour l'immédiat et dans le moyen terme, les contraintes de production, les atouts ou les besoins en matière de statistiques de l'institution qu'ils représentent. La désignation des membres des Comités sectoriels doit se faire avec l'aval des autorités de chaque département ou institution, et avec l'engagement à faire rapport régulièrement à la hiérarchie, sur le bon avancement du processus de formulation de la SNDS.

Une autre hypothèse fonctionnelle est la concertation permanente et franche avec les Partenaires techniques et financiers et l'engagement manifeste et la disponibilité de ces derniers à appuyer techniquement et financièrement le processus de formulation de la SNDS.

9.3 Risques

Le risque principal qui est pris, consiste à confier à la DISED, le rôle d'animation du processus d'élaboration de la SNDS, sachant qu'elle est soumise à de contraintes fortes en ressources humaines avec une éventualité d'être sollicitée pour des opérations statistiques nouvelles et jugées prioritaires.

Le deuxième risque plus important est l'insuffisance de mobilisation de ressources financières pour la conduite du processus de formulation de la SNDS.

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020

| Processus et étapes | Activités | Montant (en FDJ) | Montant (en \$ US) | Détail du Budget | Sources de financement Potentielles |
|---|--|-------------------|--------------------|---|-------------------------------------|
| Ensemble du processus | Fonctionnement des organes | 2 300 000 | 12 994 | Matériels, fongibles et entretien des équipements | PNUD |
| | Matériels roulants | 14 000 000 | 79 096 | 2 véhicules à acheter ou à louer tout le long du processus | |
| | Equipe de Coordination au sein de la DISED (administration et Secrétariat technique) | 3 750 000 | 21 186 | Indemnités Coordonnateur 75 000 FDJ, Indemnités 3 cadres statisticiens/Démographes 50 000 FDJ, Indemnités 2 Comptable/Logistique 40 000 FDJ Indemnités 1 Secrétaire 35 000 FDJ Indemnités 2 agents appui 30 000 FDJ Expert statisticien Programme statistique PNUD (PM) <i>(pendant 10 mois)</i> | PNUD |
| | Communication/sensibilisation | 1 000 000 | 5 650 | Pour toute activité de communication | |
| | SOUS TOTAL 1 | 21 050 000 | 118 927 | | |
| Assistance technique nationale et internationale | Honoraires Consultant international (3 mois) | 6 372 000 | 36 000 | Le Consultant international effectuera 2 missions sur place à Djibouti ville : Mission 1 (45 jours) : Lancement du processus d'élaboration et encadrement des consultants nationaux pour le diagnostic, les stratégies et les plans d'action Mission 2 (45 jours) : Elaboration des documents de synthèse, chiffrage, validation de la SNDS | PNUD |
| | Perdiems Consultant international (90 jours) | 2 389 500 | 13 500 | | |
| | Billet Aller - retour (2 fois) | 531 000 | 3 000 | | |
| | Honoraires de 5 consultants nationaux (2,5 mois) | 6 637 500 | 37 500 | | |

| Processus et étapes | Activités | Montant (en FDJ) | Montant (en \$ US) | Détail du Budget | Sources de financement Potentielles |
|---|--|-------------------|--------------------|---|-------------------------------------|
| | SOUS TOTAL 2 | 15 930 000 | 90 000 | | |
| Etape 1 : Diagnostic du SSN | Examen du rapport "diagnostic du SSN" par les Comités sectoriels | 1 000 000 | 5 650 | Atelier de 60 personnes, location de salle 100 000 FDJ, déjeuner + pause café 900 000 FDJ | |
| | Présentation et validation du rapport "diagnostic" par le Comité de pilotage | PM | | | |
| | Présentation du rapport diagnostic aux PTF | PM | | | |
| | Soumission du rapport diagnostic à l'adoption du Conseil interministériel | PM | | | |
| | SOUS TOTAL 3 | 1 000 000 | 5 650 | | |
| Etape 2 : Vision et stratégies | Examen de la vision et des stratégies par les Comités sectoriels | 1 000 000 | 5 650 | Atelier de 60 personnes, location de salle 100 000 FDJ, déjeuner + pause-café 900 000 FDJ | |
| | Présentation et validation de la vision et stratégies par le Comité de pilotage | PM | | | |
| | Soumission de la vision et des stratégies au Conseil interministériel | PM | | | |
| | SOUS TOTAL 4 | 1 000 000 | 5 650 | | |
| Etape 3 : Elaboration des plans d'action | Examen des plans d'action par les Comités sectoriels | 1 000 000 | 5 650 | Atelier de 60 personnes, location de salle 100 000 FDJ, déjeuner + pause-café 900 000 FDJ | |
| | Présentation et validation des plans d'action par le Comité de pilotage | PM | | | |
| | Présentation des plans d'actions aux PTF | PM | | | |
| | Soumission des plans d'actions au Conseil interministériel | PM | | | |
| | SOUS TOTAL 5 | 1 000 000 | 5 650 | | |
| Etape 4 : Finalisation du document | Rédaction du document de synthèse de la SNDS par le Secrétariat technique et le Consultant international | PM | | | |

| Processus et étapes | Activités | Montant (en FDJ) | Montant (en \$ US) | Détail du Budget | Sources de financement Potentielles |
|--|---|-------------------|--------------------|---|-------------------------------------|
| | Examen du document de synthèse de la SNDS par les Comités sectoriels | 1 000 000 | 5 650 | Atelier de 60 personnes, location de salle 100 000 FDJ, déjeuner + pause-café 900 000 FDJ | |
| | Présentation et validation des plans d'action par le Comité de pilotage | PM | | | |
| | Présentation des plans d'actions aux PTF | PM | | | |
| | Soumission des plans d'actions au Conseil interministériel | PM | | | |
| | SOUS TOTAL 6 | 1 000 000 | 5 650 | | |
| Etape 5: Mise en œuvre de la SNDS | Présentation de la SNDS 2016-2020 à tous les acteurs du SSN au cours d'un atelier | 1 200 000 | 6 780 | Atelier de 80 personnes, location de salle 100 000 F CFA, déjeuner + pause-café 1 100 000 FDJ | |
| | Préparation d'un document de plaidoyer pour le financement de la SNDS et impression du document SNDS | 1 000 000 | 5 650 | Elaboration et impression de 400 exemplaires du document à 2500 FDJ / l'exemplaire | |
| | Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS 2016 – 2020 (table ronde des bailleurs) | 1 200 000 | 6 780 | Atelier de 80 personnes, location de salle 100 000 F CFA, déjeuner + pause-café 1 100 000 FDJ | |
| | SOUS TOTAL 7 | 3 400 000 | 19 209 | | |
| TOTAL | | 44 380 000 | 250 735 | | |

ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020

| CALENDRIER DU LANCEMENT DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020 | | Avril 2015 | Mai 2015 | Juin 2015 | Juillet 2015 | Août 2015 | Septembre 2015 |
|--|--|------------|----------|-----------|--------------|-----------|----------------|
| 0 | Lancement du processus d'élaboration de la SNDS 2016-2020 | | | | | | |
| 1 | Rédaction d'un projet de feuille de route | ■ | | | | | |
| 2 | Mise en place du Secrétariat et du Comité de Pilotage | | ■ | | | | |
| 3 | Examen de la feuille de route par les producteurs et utilisateurs et le Comité de pilotage | | | ■ | | | |
| 4 | Présentation et validation de la feuille de route par le Conseil interministériel | | | | ■ | | |
| 5 | Présentation de la feuille de route aux PTF | | | | | ■ | |
| 6 | Rédaction des termes de référence des consultants | | | | | | ■ |
| 7 | Mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration de la SNDS 2016-2020 | | | | | ■ | ■ |
| 8 | Recrutement des consultants | | | | | | ■ |
| 9 | Mobilisation de l'assistance technique | | | | | ■ | ■ |
| 10 | Mise en place des Comités sectoriels | | | | | | ■ |
| 11 | Actions de communication | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

| CALENDRIER DES ACTIVITES DU PROCESSUS DE FORMULATION DE LA SNDS 2016-2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|----------------|--|--|--|--------------|--|--|--|---------------|--|--|--|---------------|--|--|--|--------------|--|--|--|--------------|--|--|--|-----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | Septembre 2015 | | | | Octobre 2015 | | | | Novembre 2015 | | | | Décembre 2015 | | | | Janvier 2016 | | | | Février 2016 | | | | Mars 2016 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Actualisation du diagnostic | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Diagnostic du SSN et rédaction des rapports sectoriels de diagnostic | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Préparation et organisation de l'atelier de validation des rapports sectoriels par les Comités sectoriels | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Rédaction d'un rapport de synthèse diagnostic de la situation du SSN | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Présentation du rapport de diagnostic aux PTF | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Présentation du rapport de synthèse "Diagnostic de la situation du SSN" au Comité de pilotage et au Conseil interministériel | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Formulation de la vision et définition des stratégies | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Préparation des rapports sectoriels sur "la vision et des stratégies" | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Préparation et organisation de l'atelier de validation des rapports de "la vision et les stratégies" par les comités sectoriels | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Rédaction du rapport de synthèse de "la vision et des stratégies" | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Présentation du rapport de synthèse "de la vision et des stratégies" aux PTF | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Présentation du rapport de synthèse "Vision et stratégies" au Comité de pilotage et au Conseil interministériel | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Elaboration des plans d'actions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Préparation et rédaction des rapports sectoriels sur les plans d'action | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Préparation et organisation de l'atelier de validation des rapports sur les plans d'actions par les comités sectoriels | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Présentation du rapport de synthèse "sur les plans d'action" aux PTF au cours d'une réunion | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 25 | Présentation du rapport de synthèse "sur les plans d'action" au Comité de pilotage et au Conseil interministériel | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE 3 : 10 POINTS ESSENTIELS POUR UNE BONNE SNDS

(Source : PARIS21)

1. Elle est soutenue par les responsables politiques, dirigée et prise en main par le pays.
2. Elle est élaborée à partir d'une approche méthodologique solide.
3. Elle est alignée sur les objectifs politiques et axée sur les résultats et sa qualité répond aux attentes.
4. Elle tient compte de l'existant et des engagements internationaux.
5. Elle s'appuie sur les normes statistiques internationales.
6. Elle couvre le Système Statistique National (SSN) tout entier.
7. Elle fixe un programme intégré de Renforcement des capacités statistiques.
8. Elle est financée comme une priorité par le budget de l'État.
9. Elle sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure.
10. Elle comporte des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reporting.

1. Elle est soutenue par les responsables politiques, dirigée et prise en main par le pays

- La SNDS doit bénéficier du soutien et de l'engagement des responsables politiques et être défendue par de hautes autorités nationales ; cf. RECONNAISSANCE, MANAGEMENT, ENGAGEMENT, PROMOTION.
- Elle doit s'inscrire dans le contexte culturel et institutionnel national, et doit résulter de processus inclusifs et participatifs réellement dirigés et pris en main au niveau national faisant participer l'ensemble des parties prenantes ; cf. ENGAGEMENT et PRÉPARATION.
- Elle doit également résulter d'une démarche de recherche de consensus, tenant compte des besoins et des problèmes identifiés au sein du SSN et favorisant l'engagement et les partenariats, et jalonnée de processus clairs de consultation ; cf. MANAGEMENT, PRÉPARATION.
- Elle doit être reconnue et comprise par les agents du SSN comme un processus visant à améliorer leurs compétences et leurs connaissances en matière de statistiques.

2. Elle est élaborée à partir d'une approche méthodologique solide

- La SNDS doit fournir une évaluation de l'état actuel du SSN (où nous en sommes), comportant une appréciation complète des données statistiques et de la satisfaction des utilisateurs appréciée en fonction de critères reconnus ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit donner une appréciation du système existant de financement du SSN et des mécanismes existants de soutien des PTF (déclaration de Paris) ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit présenter une vision pour les statistiques nationales (où nous voulons aller), des stratégies pour réaliser cette vision (comment voulons-nous y parvenir) permettant de remédier aux contraintes institutionnelles et organisationnelles et intégrant l'ensemble des cadres de planification des statistiques, et des indicateurs de performance (comment savons-nous que nous y sommes parvenus) : il ne s'agit pas simplement d'un plan de travail ; cf. PROJECTION VERS L'AVENIR, IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.
- Elle doit comporter des sous-stratégies pour le leadership et le management, la gestion financière, la promotion, les ressources humaines, la communication, les infrastructures, les processus statistiques de production et leurs produits, l'archivage et l'accès aux données et leur diffusion. cf. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

3. Elle est alignée sur les objectifs politiques et axée sur les résultats et sa qualité répond aux attentes

- La SNDS doit être centrée sur la demande et de compréhension aisée, répondre aux besoins et aux priorités en termes d'informations permettant aux gouvernements de mener des politiques axées sur les résultats, et pouvant être analysées par tous ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit être alignée sur la politique de développement nationale, notamment en ce qui concerne l'élaboration, la surveillance et l'évaluation des plans nationaux de développement, des politiques sectorielles, ainsi que l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation d'objectifs internationaux et régionaux retenus ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Son élaboration doit se fonder sur des principes de gestion axée sur les résultats et, lors de sa mise en œuvre, faire usage d'indicateurs de performance (ex. : fourniture d'informations statistiques, efficacité, satisfaction des utilisateurs, gouvernance, soutien aux politiques nationales, confidentialité) et d'un plan de reporting, de surveillance et d'évaluation de la performance ; cf. MANAGEMENT, SUIVI & EVALUATION, REPORTING, MISE EN ŒUVRE.

- Elle doit constituer une plate-forme pour le développement durable à long terme des statistiques tout en répondant aux besoins immédiats en données statistiques pour suivre les progrès en matière de développement ; cf. PROJECTION VERS L'AVENIR, IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.
- Elle doit viser la fourniture des statistiques de qualité (c'est-à-dire, «répondant aux attentes») (avec pertinence, précision, actualité, indépendance), afin d'éclairer la prise de décision.

4. Elle tient compte de l'existant et des engagements internationaux

- La SNDS doit respecter l'ensemble des législations ou réglementations en vigueur, et recommander des changements le cas échéant ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit maintenir la production de statistiques et les procédures en cours, bâtissant à partir des activités et les processus existants (durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre) ; cf. MANAGEMENT.
- Elle doit prendre en compte l'environnement régional, les engagements internationaux et les programmes de développement en cours ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays.

5. Elle s'appuie sur les normes statistiques internationales

- La SNDS doit respecter les valeurs et les principes décrits dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle élaborés par l'ONU pour produire des statistiques utiles et de qualité méritant la confiance des utilisateurs de ces données.
- Elle doit s'appuyer sur les normes, les recommandations et l'expérience internationales pour capitaliser le savoir-faire mondial et assurer la cohérence entre pays.
- Elle ne doit pas être normative, mais doit conduire à un changement significatif en fonction de la situation du SSN constatée au départ du processus.

6. Elle couvre le SSN tout entier

- Le SNDS doit couvrir le Système Statistique National (SSN) tout entier, depuis la collecte des données, leur analyse, leur diffusion et jusqu'à leur utilisation, depuis les recensements, les enquêtes et les systèmes administratifs, ainsi que les mécanismes de coordination et de consultation (reconnaissant par là que la mise en œuvre puisse être accomplie par étapes).
- Le SNDS doit permettre une intégration appropriée de la production des statistiques sectorielles.

7. Elle fixe un programme intégré et réaliste de renforcement des capacités statistiques

- La SNDS doit fixer un programme intégré de renforcement des capacités statistiques qui permette de : 1) augmenter les capacités de mise en œuvre et d'adaptation de la stratégie ; 2) transformer les statistiques en informations par le biais de l'analyse, la diffusion, la publicité et l'éducation des utilisateurs ; cf. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.
- La SNDS doit prévoir un calendrier rationnel des tâches classées par ordre de priorité (tous les combats ne peuvent pas être menés de front) ; elle doit prévoir un cadre pour les plans (annuels) de mise en œuvre ; elle doit gérer les ressources de manière réaliste et pragmatique (ce qui implique la hiérarchisation, l'étalement dans le temps, l'efficacité, en consistant par exemple à examiner d'autres possibilités de collecte des données telles que les sources administratives et les enquêtes par sondage) et être suffisamment souple pour s'adapter aux changements de priorités, aux nouveaux besoins d'informations et aux enseignements tirés. cf. ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.

8. Elle est financée comme une priorité par le budget de l'État

- La SNDS doit viser le développement de la statistique comme bien public financé par le budget de l'État et complétée (le cas échéant) par un soutien international. cf. MANAGEMENT, BUDGÉTISATION-FINANCEMENT.

9. Elle sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure

- La SNDS doit servir de cadre de cohérence pour l'assistance internationale et bilatérale à la statistique, et à éviter des systèmes parallèles de suivi et d'évaluation découlant des programmes des donateurs. cf. MANAGEMENT, BUDGÉTISATION-FINANCEMENT.

10. Elle comporte des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reporting

- La SNSD doit comporter des mécanismes efficaces de suivi, d'évaluation et de reporting de sa mise en œuvre. cf. SUIVI, ÉVALUATION ET REPORTING